

COMPTE-RENDU

Réunion d'information : Apaisement de la rue David Johnston et rue de la Course

Mardi 5 juillet 2022, 18h00 – 20h00 au collège Cassagnol

Etaient présent.es :

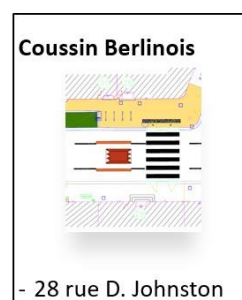
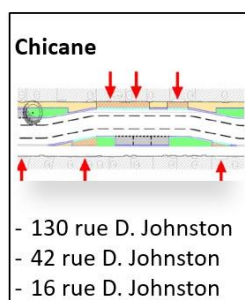
- 38 habitants et habitantes
- M. Blanc, Maire-adjoint du quartier Chartrons – Grand Parc – Jardin Public
- M. Mangane pour la mairie de quartier
- M. Sébastien Guichard, responsable de la direction tramway/SDODM/grandes infrastructures



1. Présentation du projet et des objectifs poursuivis

1/ Apaiser la circulation via des aménagements modérateurs de vitesse :

- Casser la perspective visuelle
- Ralentir la vitesse par des surélévations de chaussée

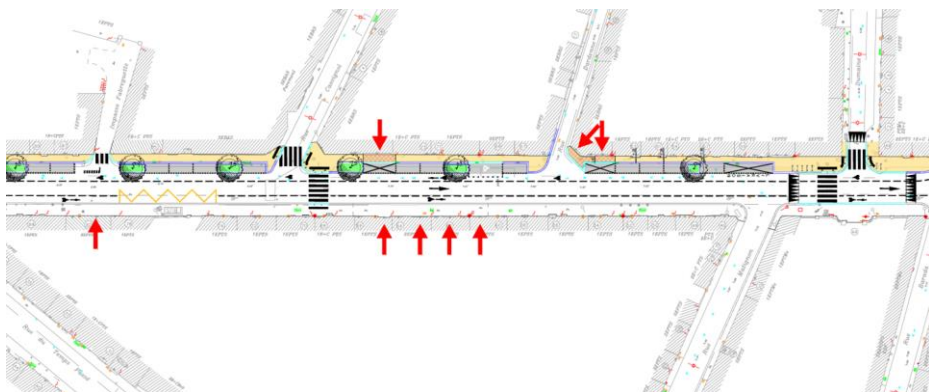


2/ Lutter contre les îlots de chaleur. L'agence A'Urba a identifié la rue David Johnston comme étant un îlot de chaleur à traiter en priorité par la plantation d'arbre. Les arbres sont considérés comme des climatiseurs naturels. Cependant la rue, avec ces nombreux réseaux souterrains, contraint fortement la plantation en pleine terre. Les possibilités sont réduites, il est possible de planter 12 arbres au maximum.

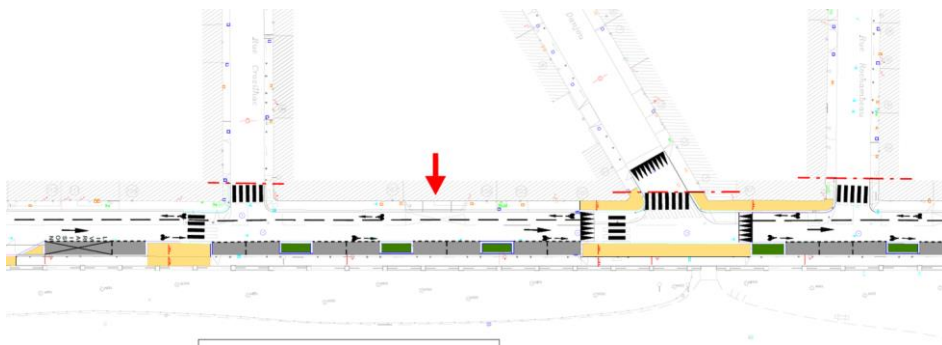


Projet proposé

Rue David Johnston



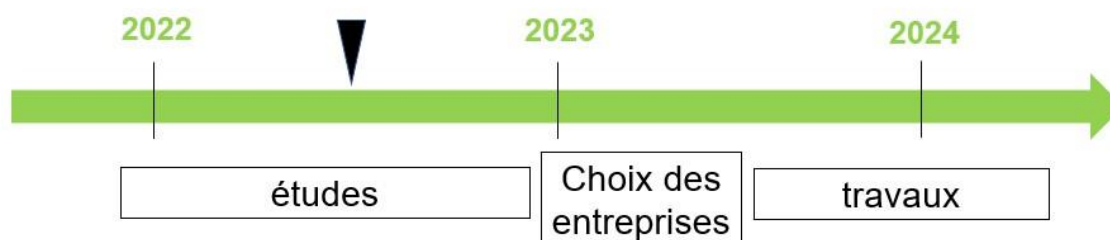
Rue de la course



Bilan prévisionnel du projet

	Existant	Projet	Projet chicane végétalisée
Surface planté (m 2)	0	240	270
Nombres arbres	0	12	12
Places	103	60	57
Places "PMR"	4	4	4
Place "manutention"	6	6	6
Emplacement 2 roues motorisées	0	1	1
Arceaux vélos	9	37	37
offre de stationnement	131	145	142

Calendrier



2. Synthèse des échanges avec les riverains

Quel revêtement allez-vous utiliser ? (Besoin d'une bande de roulement stable pour les personnes à mobilité réduite) - Nous allons travailler dans le cadre des normes qui obligent l'accessibilité de voirie à tous et toutes. Par ailleurs, nous utiliserons de la cale Bordelaise.

Pourquoi est-ce que vous maintenez le passage de bus et de double bus en parallèle du tram ? Actuellement 2 lignes de bus empruntent la rue D. Johnston et la rue de la Course (ligne 12 et 26). Ces lignes desservent différents quartiers de Bordeaux mais également des communes limitrophes (Le Bouscat , Bègles). Ces lignes participent au maillage du territoire et complètent la desserte en transport en commun sur les secteurs non desservis par le tramway.

On observe souvent le stationnement de véhicule qui se garent sur le trottoir, nous craignons que la suppression du stationnement augmente ces phénomènes et rende de plus en plus dangereuse

la rue, que comptez-vous faire ? Le stationnement sur trottoir n'est pas autorisé et qu'il est puni d'une amende de 135€ (stationnement très gênant) assorti éventuellement d'une mise en fourrière du véhicule. La protection du trottoir par des mobiliers urbains peut également être envisagé même si ces mobiliers réduisent légèrement la largeur du trottoir rendant la circulation piétonne moins confortable en cas de forte affluence.

Est-il possible d'installer des radars devant l'école maternelle ? Non c'est la préfecture qui décide ou non de poser des radars. Nous augmenterions la signalisation par un panneau lumineux.

Pourriez-vous aller plus loin dans le projet pour vraiment obliger les voitures à ralentir ? L'objectif du projet est de lutter contre la vitesse et pour ce faire il faut empêcher la prise de vitesses en coupant la perspective. Dans notre proposition on utilise plusieurs outils : chicane, dos d'âne, plateau. Si on décide d'aller plus loin, il y aura d'autres conséquences, moins de place de stationnement par exemple.

Pourrait-on inverser le sens de circulation ? Il est nécessaire de garder ce sens-là car c'est une entrée dans Bordeaux essentielle au bon fonctionnement de la circulation.

Serait-il envisageable de mettre une piste cyclable sécurisée sans avoir besoin de remonter la rue David Johnston à contre sens ? Cela semble très compliqué à cause de la largeur de la rue (12m20).

Le double sens cyclable, rue de la course, plus étroite, nous semble très dangereux également, qu'en pensez-vous ? Nous aurions pu enlever le stationnement pour mettre deux voies cyclables en site propre mais nous souhaitons faire des compromis. Dans ce projet, il y a une piste à contre sens et une autre avec les voitures.

Pourquoi ne pas installer des feux rouges ? Les études ont prouvé que lorsque les automobilistes perçoivent des feux verts, ils accélèrent. Les carrefours les plus accidentogènes sont ceux avec des feux.

Avec ce projet nous rencontreront des difficultés pour stationner à proximité de nos habitations, serait-il possible d'agrandir la zone de stationnement résident ?

Conclusion et prochaines étapes

Le projet n'est pas partagé intégralement par tous et toutes. D'un côté, certains souhaitent la création de pistes cyclables sécurisées, ce qui obligerait la suppression de places de stationnement. D'un autre côté, on garde cette proposition d'aménagement qui laisse une place à la voiture mais qui ne sécurise pas totalement les vélos.

Proposition : organiser une seconde réunion en octobre pour échanger à partir d'une ou plusieurs propositions d'aménagement.

Septembre 2022 : envoi du PowerPoint et du compte rendu aux participants.

Octobre – Novembre 2022 : organisation d'une réunion publique.